



**CENI**

## DECLARATION DE LA CENI DU BURUNDI SUR LE REFERENDUM CONSTITUTIONNEL DU 17 MAI 2018

1. Le Burundi célèbre le 17 mai 2018 le rendez-vous de la démocratie et de la consolidation de la souveraineté nationale.  
Dans quelques heures, les électeurs burundais ont un rendez-vous avec l'histoire.
2. Ce jeudi 17 mai 2018, les électeurs inscrits âgés de 18 ans et plus sont appelés à voter pour la nouvelle Constitution qui devrait régir les institutions du pays au cours des prochaines années.
3. La démocratie dans laquelle notre beau pays est engagé permet aux électeurs de s'exprimer librement par « OUI » ou par « NON ».
4. Le vote référendaire du 17 mai 2018 est un engagement des filles et des fils de ce pays à voter pour une loi fondamentale qui entrera dans les annales du Burundi.
5. La Commission électorale nationale indépendante, appuyée par ses démembrés, invite tous les électeurs inscrits, âgés de 18 ans révolus et plus, à répondre massivement, et dans la discipline, au Référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

A travers tout le pays, les membres des bureaux de vote sont invités à être ponctuels à leur poste d'attache et à servir, dans la courtoisie et la politesse, les électeurs qui viendront voter pour la nouvelle Constitution.

« Ensemble pour les élections démocratiques, libres, apaisées, inclusives et transparentes »

6. L'heure d'ouverture des bureaux de vote est six heures ; celle de clôture, 16 heures.

La CENI demande aux membres des bureaux de vote de respecter les dispositions du Code électoral et à leurs superviseurs de travailler avec un sens élevé du devoir patriotique.

Les pièces normalement exigées par la loi électorale pour voter sont la carte d'électeur et la pièce d'identité utilisée lors de l'enrôlement.

Pour le cas particulier des personnes inscrites qui n'ont pas retrouvé leur carte d'électeur, la CENI a déjà annoncé que ces personnes sont autorisées à voter sur présentation de leur récépissé et de la pièce d'identité utilisée lors de l'enrôlement.

Rappelons ici que le vote ne concerne pas les personnes qui n'auront pas atteint 18 ans révolus le 17 mai 2018.

Leurs cartes d'électeur ont été imprimées mais sont gardées par la Commission électorale nationale indépendante.

7. La CENI conclut cette déclaration en demandant à tous les Burundais, électeurs ou non, de faire du 17 mai 2018 le rendez-vous de la dignité nationale et de la convergence des efforts pour la consolidation de la paix et de l'indépendance du Burundi.

La CENI souhaite à tout le peuple burundais une élection pacifique, démocratique, libre et transparente.

Je vous remercie !

